

Communiqué de presse

Orléans, le 6 janvier 2016

***La grille communale de densité,
un nouvel angle d'analyse de l'accessibilité des services à la
population.***

À l'occasion de la mise en place de maisons de services au public et de l'élaboration des schémas départementaux d'accessibilité à ces services, l'Insee analyse les temps d'accès à un certain nombre de paniers d'équipements.

Les communes sont classées selon quatre degrés de densité de population, allant de territoires denses à très peu denses, permettant ainsi une analyse plus fine qui vient compléter l'approche "urbain rural".

En Centre-Val de Loire, la moitié de la population est concentrée sur 6% seulement du territoire. Le degré de densité permet d'expliquer l'essentiel de l'écart des temps d'accès aux équipements et services entre communes.

Les temps d'accès à un panier d'équipements et de services "courants" (*commerces, établissements scolaires, soins de premier recours ou encore services pour personnes âgées ou jeunes enfants*) sont d'un peu plus de 3 minutes dans les communes denses.

Pour les communes peu denses, il faudra à peu près 6 minutes aux habitants pour accéder à ces équipements et services et 9 pour ceux qui résident dans des communes très peu denses.

Les temps d'accès à un panier d'équipements plus spécifiques, à destination des jeunes adultes, tournés vers l'emploi, la formation ou encore les loisirs ou les soins particuliers, sont plus longs et les écarts plus marqués, de 6 à 19 minutes, selon que la commune est dense ou très peu dense.

Pour en savoir plus, "La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants", Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 20.

Définition(s)

Temps d'accès : temps de parcours par la route, sans prise en compte du temps de recherche d'une place de stationnement et du temps de stationnement lui-même.

Contacts :

Anne-Claire Monvoisin et Pascale Haye-Delise

Tél. : 02 38 69 53 04 / 02 38 69 53 58

Mél : medias-centre@insee.fr